

NÉGOCIATIONS SALARIALES 2023 :

DES VICTOIRES... QUI EN APPELLENT D'AUTRES

L'intersyndicale DEKRA Industrial se félicite de l'**accord trouvé avec la direction**, à l'occasion des **Négociations Annuelles Obligatoires (NAO)** sur les rémunérations. Les organisations syndicales tiennent à saluer **l'écoute et l'esprit d'ouverture** de la direction, qui a su accéder à leurs demandes (dont certaines dataient de plusieurs années) malgré des résultats 2022 en demi-teinte.

Ces victoires sont la preuve qu'un **dialogue social sain et constructif** peut exister dans notre entreprise.

L'intersyndicale considère que ces mesures constituent un socle social encourageant, qui devra être complété et renforcé lors des prochaines négociations en 2023.

DES DISCUSSIONS STIMULANTES ET DES PROGRÈS NOTABLES

LORS DE CES NÉGOCIATIONS, L'INTERSYNDICALE A CHALLENGÉ LES PROPOSITIONS DE LA DIRECTION ET A AINSI OBTENU DE NETTES AMÉLIORATIONS :



la direction proposait 1 à 2 % d'augmentation générale (AG)...



l'intersyndicale a obtenu **2 à 3 % d'AG**, en fonction des salaires.

La direction proposait une enveloppe indéterminée pour les augmentations individuelles (AI)...



l'intersyndicale a obtenu une enveloppe de **0,7 % d'AI**, pour remettre à niveau nos salaires par rapport aux prix du marché (la direction générale fera des propositions aux managers, qui devront motiver leur décision en cas de refus).

La direction proposait une **prime Macron** échelonnée de 300 € à 500 € selon les salaires, réservée aux salariés gagnant moins de 45 000 € annuels...



l'intersyndicale a obtenu une prime de **500 € pour tous**.

LES SYNDICATS ENTENDUS

EN PLUS DES PROPOSITIONS DE LA DIRECTION, L'INTERSYNDICALE EST ARRIVÉE AVEC UNE PLATEFORME DE REVENDICATIONS, POUR LESQUELLES ELLE A ÉTÉ EN PARTIE ENTENDUE.

Les organisations syndicales ont ainsi obtenu :

- le passage du **forfait repas** des techniciens de 16 € à **17 €** ;
- le passage des **Tickets Restaurants** de 9€ à **10,50 €** ;
- une enveloppe de **100 K€** pour l'**égalité femmes/hommes** ;
- une **augmentation de 3 % pour les cadres** non augmentés entre décembre 2021 et décembre 2023 (les managers devront justifier leur refus).

DES AVANCÉES POUR LE PERSONNEL ADMINISTRATIF

Revendication portée depuis des années, l'intersyndicale a enfin obtenu la **remontée des bas salaires** pour le personnel administratif.

Ainsi, les **salaires minimums** des administratifs ne pourront être inférieurs à une fourchette de **2 000 € à 2 100 €** (selon l'ancienneté).

L'augmentation des bas salaires entraîne l'**augmentation des primes d'ancienneté** et, par effet de levier, l'augmentation de toute la chaîne de salaires.



> JE CONTACTE MES REPRÉSENTANTS <

L'INTERSYNDICALE VOUS SOUHAITE
D'EXCELLENTES FÊTES DE FIN D'ANNÉE

et vous donne rendez-vous en 2023 pour vous informer
et défendre vos droits chez DEKRA Industrial